Envoyé en préfecture le 18/05/2016
Reçu en préfecture le 18/05/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160518-CD20160412_32-DE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE

2EME Réunion de 2016

Séance du 12 et 13 avril 2016

CD20160412_32
id. 2462

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :
M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :
M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER

GESTION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

___

Le bilan des différents niveaux de contrôles concernant le versement de l'allocation RSA et les devoirs d'insertion est présenté.

Pour l'année 2015, le Conseil Départemental a pris en charge l'allocation R.S.A à hauteur de **38 420 904 €** pour **6 758** allocataires en moyenne mensuelle, représentant un **versement mensuel moyen de 473 € par foyer . Pour la première année depuis la mise en œuvre du RSA, il est enregistré une baisse de - 2,68% du**

Envoyé en préfecture le 18/05/2016
Reçu en préfecture le 18/05/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160518-CD20160412_32-DE

nombre de bénéficiaires du RSA (BRSA) depuis le début de l'année et pour la même période une baisse de - 3,87% de la dépense effective de l'allocation RSA, tandis que les dépenses du RSA à la charge des autres départements de France ont augmenté pour la même période de 9% à 10%.

Une gestion rigoureuse du RSA en Tarn-et-Garonne, notamment en ce qui concerne le traitement des indus, des fraudes ainsi que les contrôles des manquements aux obligations des allocataires :

L'accès à la prestation sociale R.S.A. s'appuie sur la dimension de solidarité envers les personnes les plus démunies et engage le bénéficiaire dans un parcours d'insertion qui vise l'accès à l'emploi. Ce processus comprend **deux niveaux de contrôles principaux** :

I - Le traitement des fraudes

Le Conseil Départemental a organisé le traitement des fraudes en partenariat étroit avec les organismes payeurs et étudie les dossiers dans une Commission Départementale de traitement des fraudes.

	2014	**2015**
Nombre de dossiers	69	218
Montant préjudice (en cours de remboursement)	350 182,08 €	879 565,29 €
Montant des amendes	39 596,00 €	77 928,00 €
Nombre d'avertissements	16	77
Nombre de dépôt de plainte	1	1
Nombre de fraude non avérée	1	20

Le partenariat actif avec les organismes payeurs a permis un traitement décuplé des situations de fraudes par la commission induisant une **hausse du nombre de dossiers traités de 246 %**.

Par ailleurs, Monsieur le Président porte à la connaissance de l'Assemblée Départementale, le fait que la CAF de Tarn-et-Garonne vient, sur son propre budget, de recruter à sa demande, un contrôleur assermenté supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2016
Reçu en préfecture le 18/05/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160518-CD20160412_32-DE

II - Les Équipes Pluridisciplinaires

	2014	2015
Nombre de personnes convoquées	1623	1995
Taux de manquement insertion professionnelle	53,00%	68,00%
Taux de maintien	25,00%	25,00%
Taux de suspension	51,00%	58,00%

Les Équipes Pluridisciplinaires se déclinent par regroupement des Pôles de Développement Sociaux suivants :

- les pôles de Beaumont de Lomagne, Castelsarrasin, Moissac, Valence d'Agen,
- les pôles de Grisolles et Montech,
- les pôles de Caussade et Nègrepelisse,
- les quatre pôles de Montauban (Centre, Labat, Les Chênes, Unal).

Elles sont entre autres chargées d'émettre un avis concernant **les sanctions** dont sont passibles les bénéficiaires à raison d'un manquement à une obligation (absence de Contrat Conclusion d'Entretien Pôle Emploi ou de Contrat d'Engagements Réciproques) d'insertion.

L'activité mensuelle des 4 Équipes Pluridisciplinaires s'est **accrue de 14% en un an**, et plus particulièrement au cours du second semestre 2015 afin de contrôler dans les meilleurs délais les manquements aux obligations d'insertion.

Au regard du bilan des deux dernières années, Monsieur le Président propose **de poursuivre la politique de contrôle relative à l'octroi du R.S.A.** à toutes les étapes par un renforcement des contrôles a priori dans le cadre de l'accès aux droits et en cours de versement en complémentarité des organismes payeurs .

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Envoyé en préfecture le 18/05/2016
Reçu en préfecture le 18/05/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160518-CD20160412_32-DE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan des contrôles concernant le versement de l'allocation RSA et les devoirs d'insertion ;

- Décide de poursuivre la politique de contrôle relative à l'octroi du R.S.A., à toutes les étapes, par un renforcement des contrôles a priori dans le cadre de l'accès aux droits et en cours de versement, en complémentarité des organismes payeurs.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC